

Chapitre 16 - Le financement à court terme

Synthèse

Table des matières

1. Les moyens de financement de la trésorerie (à court terme).....	3
2. Rappel : le principe de base de calcul des intérêts	5
3. Le coût du financement : le découvert bancaire.....	7
4. Le coût du financement : l'escompte des effets de commerce	8
5. Le coût du financement : l'affacturage	9
6. Choix du financement	9
7. Excédent de trésorerie : les placements à court terme	10

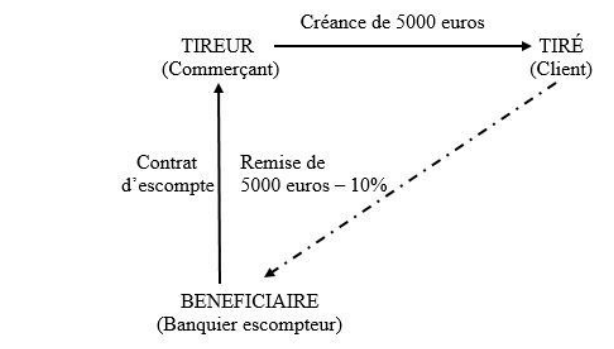
1. Les moyens de financement de la trésorerie (à court terme)

Le financement de la trésorerie à court terme consiste à trouver des disponibilités pour honorer les factures du quotidien. Différentes méthodes existent :

- **L'escompte des effets de commerce**

L'effet de commerce est un **moyen de paiement**, mais aussi un instrument de crédit. On distingue le « billet à ordre », émis par l'acheteur (peu utilisé et hors programme) et la « lettre de change » émise par le vendeur.

Classiquement, on définit la lettre de change comme l'écrit par lequel une personne appelée **tireur**, donne l'ordre à une deuxième personne, appelée **tiré**, de payer à une troisième personne, appelée **porteur ou bénéficiaire**, de payer à une certaine échéance une somme déterminée.



<https://aurelienbamde.com>

La remise à l'escompte d'une lettre de change permet au créancier de bénéficier du paiement de l'effet avant l'échéance de celui-ci.

La banque verse à l'entreprise (le créancier) une somme qui correspond à la valeur nominale de l'effet moins les agios (frais bancaires).

Les agios comprennent une commission bancaire soumise à la TVA et des intérêts (escompte), non soumis à TVA, qui correspondent à la rémunération de l'avance accordée par la banque.

$$\text{Escompte} = \text{Valeur nominale} \times \text{taux d'escompte} \times \frac{\text{nombre de jours exact entre la remise à l'escompte et l'échéance}}{360}$$

- La cession Dailly

La cession Dailly permet de céder à une banque, avant leurs échéances, des créances commerciales non matérialisées par des effets de commerce. Cette cession peut, selon les banques, être effectuée :

- Pour obtenir immédiatement des liquidités : Cette forme de crédit accordée par un établissement financier consiste à créditer le compte de l'entité qui procède à la demande. Le montant équivaut à celui des créances déduit des agios. Mécanisme très proche d'un escompte effet de commerce. On parle alors de **cession Dailly à titre d'escompte**.
- En garantie d'un crédit : À travers cette forme de crédit, l'emprunteur a l'opportunité de bénéficier d'un droit de **découvert bancaire**. Cette autorisation étant évidemment garantie par les créances cédées. On parle alors de cession **Dailly à titre de garantie**.

- L'affacturage

L'affacturage consiste à transférer à un organe spécialisé le recouvrement des créances de l'entreprise. La société d'affacturage se charge du recouvrement des créances auprès des débiteurs. Elle relance les clients et assume le risque de non-paiement des clients.

Dans certains cas, elle procède à l'avance des fonds. L'affacturage est donc une technique de financement.

Le coût de l'affacturage se compose de 2 commissions :

- Commission d'affacturage qui rémunère le service de recouvrement des créances et le risque de non-paiement des clients : compte 6225 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires ». Soumise à TVA.
- Commission de financement dans l'hypothèse d'une avance de fonds : compte 668 « autres charges financières ». Non soumise à TVA.

- Le découvert (ou la ligne de crédit)

Un découvert est la possibilité d'avoir un compte banque débiteur, c'est-à-dire de dépenser plus que la provision d'argent qui est sur le compte. Un découvert n'est pas un droit et la banque fixe les conditions de plafond et de durée pour chacun de ses clients. Pour les entreprises, on parle généralement d'une ligne de crédit.

Remarque : dans la comptabilité de l'entreprise, les mouvements sont inversés :

- Débit : compte dans le positif,
- Crédit : compte dans le négatif.

Dans la comptabilité d'un établissement financier (donc sur les relevés bancaires) ; **c'est l'inverse : Débit : compte dans le négatif ; Crédit : compte dans le positif.**

- **Les crédits spécialisés à CT**

En comptabilité : compte 519 « Concours Bancaires Courants » :

- **Crédit de trésorerie** : il permet à une entreprise de disposer provisoirement de la trésorerie nécessaire pour son fonctionnement, sous réserve d'un remboursement à court terme.
- **Crédit de campagne** : ce type de crédit finance les besoins de trésorerie si l'activité est saisonnière (tourisme, agriculture, etc.) à un prix bien plus avantageux qu'un crédit classique. Il finance donc les besoins saisonniers et à court terme.
- **Crédit spot** : crédit dont la durée est très courte (quelques jours).

Prêt(e) à passer à la pratique ?

Découvrez nos fiches d'exercices d'entraînement (65 à 70), fiches de révision complètes et corrigés pas-à-pas sur notre espace dédié : <https://www.comprendre-la-compta-gestion.com/shop-dcg>

2. Rappel : le principe de base de calcul des intérêts

- **Intérêts simples et composés**

Un capital produit des intérêts simples si les intérêts sont uniquement calculés sur ce capital. Les intérêts produits sur une période ne se cumulent pas avec le capital en fin de période.

Formule :

$$C_n = C_0 + C_0 \times i$$

C_n = valeur acquise au terme de n années de placement, C_0 = Capital placé initialement, i = taux d'intérêt pour une période

Application pratique :

Je place 1000,00 euros à 5 % pendant un an. Au bout d'un an, les intérêts s'ajoutent à mon capital qui devient :

$$C_n = 1000,00 + 1000,00 \times 5/100 = 1050,00$$

Intérêts simples => calcul sur une période 1 an maximum.

Un capital produit des intérêts composés si, à la fin de chaque période, les intérêts générés sont ajoutés au capital pour produire de nouveaux intérêts. On dit aussi que ces intérêts sont capitalisés.

Formules :

$$C_n = C_0.(1+i)^n$$

$$C_0 = C_n.(1+i)^{-n}$$

C_n = valeur acquise au terme de n années de placement, C_0 = Capital placé initialement, n = durée du placement, i = taux d'intérêt pour une période

Application pratique :

Vous placez 10 000 euros sur un compte épargne à un taux de 4% par an, quelle somme retrouverez-vous au bout de 5 ans ?

$$C_n = 10\,000 \times (1+0,04)^5 = 12\,166 \text{ euros.}$$

Intérêts composés=> calcul sur une période supérieure de 1 an.

Dans le cadre d'une gestion de trésorerie (CT), c'est la technique des intérêts simples à utiliser.

- **le taux proportionnel et le taux actuariel**

Les taux donnés dans le paragraphe précédent sont des taux annuels. Pour calculer des intérêts sur une durée inférieure, on peut avoir besoin de déterminer le taux de la période ou le taux périodique. Ce dernier varie si le capital produit des intérêts simples ou composés.

Le taux **périodique est un taux proportionnel** si ce taux, appliqué à un calcul d'intérêts simples sur toutes les périodes de l'année, donne le même résultat que le taux annuel.

Formules :

$$\text{Taux périodique proportionnel} = \text{Taux nominal} \times \text{Durée de la période} / \text{Durée de l'année.}$$

Application pratique :

Taux proportionnel mensuel pour un taux annuel de 6% : $0,06 \times 1 \text{ mois} / 12 \text{ mois} = 0,50\%$.

Le taux périodique est un taux équivalent (ou actuariel) si ce taux, appliqué à un calcul d'intérêts composés sur toutes les périodes de l'année, donne le même résultat que le taux annuel.

Formules :

$$\text{Taux périodique équivalent} = (1 + \text{Taux annuel})^{(\text{Durée de la période} / \text{Durée de l'année})} - 1$$

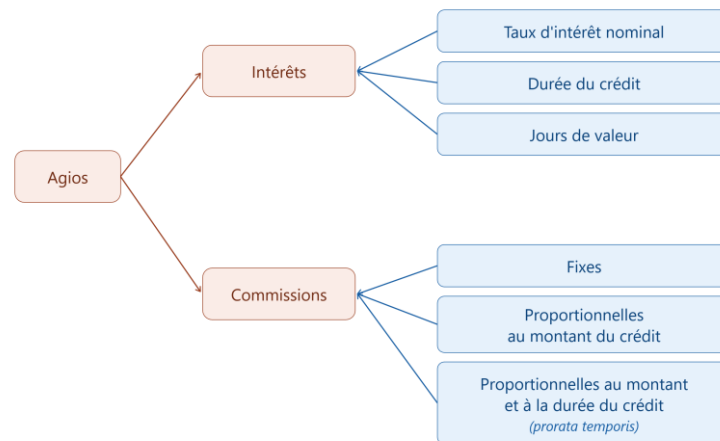
Application pratique :

Taux équivalent mensuel pour un taux annuel de 6% : $1,061 \text{ mois} / 12 \text{ mois} - 1 = 0,49\%$.

Dans le cadre d'une gestion de trésorerie (CT), c'est la **technique du taux proportionnel** à utiliser.

3. Le coût du financement : le découvert bancaire

Le coût d'un financement à court terme de manière générale peut être représenté de la manière suivante :



Dans le cas plus précis d'un découvert, on y retrouve :

- les **intérêts** : le montant dépend du taux et de la durée (non soumis à TVA).
- les commissions : plusieurs commissions existent. On en retrouve 2 majoritairement,
 - la **commission de plus fort découvert** (CPFD) se calcule mensuellement sur le montant du plus fort découvert de chaque mois (non soumis à TVA).
 - La **commission de mouvements** est un pourcentage qui s'applique au total des mouvements débiteurs de la période (**soumis à TVA**).

Remarque : pour le calcul de la période pour les intérêts, **il faut exclure le premier jour et prendre le dernier jour**.

Le calcul des intérêts et des commissions est facilité par le tableau suivant appelé « **échelle d'intérêts** » :

Application pratique :

Taux d'intérêt : 10 %,

CPFD : 0,05 % ;

Commission de mouvement : 0,025 % (HT)

Facture au trimestre.

Mois	Date de valeur	Mouvements		Soldes		Nombres		Intérêts
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Nbre de jours	Nbre de débiteurs	
Janvier	01-janv				20 000	14	-	0,00 €
	15-janv	34 000	17 000		3 000	12	-	0,00 €
	27-janv	10 000	5 000	2 000		18	36 000	10,00 €
Février	14-févr	35 000	17 500	19 500		9	175 500	48,75 €
	23-févr	56 000	28 000	47 500		2	95 000	26,39 €
	25-févr	12 000	18 000	41 500		4	166 000	46,11 €
Mars	01-mars	8 000	12 000	37 500		11	412 500	114,58 €
	12-mars	3 000	4 500	36 000		6	216 000	60,00 €
	18-mars	70 000	107 000		1 000	4	-	0,00 €
	22-mars	76 000	30 000	45 000		8	360 000	100,00 €
	30-mars	5 000	40 000	10 000		1	10 000	2,78 €
	31-mars	1 000	20 000		9 000		-	0,00 €
	Total	310 000					1 471 000	408,61 €

Intérêts débiteurs	408,61 €
CPFD	47,25 €
Commission de mouvement	77,50 €
TVA sur commission de mouvement	15,50 €
Total	548,86 €

Détail des calculs :

- Intérêts : $2\,000 \times 18 \times 10\% / 360 + 19\,500 \times 9 \times 10\% / 360 \dots = 408,61 \text{ €}$.
- CPFD : $(2\,000 + 47\,500 + 37\,500) \times 0,05\% = 47,25 \text{ €}$
- Commission de mouvement = $310\,000 \times 0,025\% = 77,50 \text{ €}$

Prêt(e) à passer à la pratique ?

Découvrez nos fiches d'exercices d'entraînement (65 à 70), fiches de révision complètes et corrigés pas-à-pas sur notre espace dédié : <https://www.comprendre-la-compta-gestion.com/shop-dcg>

4. Le coût du financement : l'escompte des effets de commerce

Dans le cas d'un escompte, on y retrouve :

- les **intérêts (taux d'escompte)** : le montant dépend du taux et de la durée (non soumis à TVA) et des **éventuels jours d'opération**.
- les commissions : plusieurs commissions existent. On en retrouve 2 majoritairement,
 - la **commission d'endos** se calcule comme les intérêts (on vient la rajouter au taux de l'intérêt),
 - La **commission de manipulation** qui est fixe en fonction du nombre d'effets (**soumis à TVA**).

Remarque : pour le calcul de la période pour les intérêts, **il faut exclure le premier jour et prendre le dernier jour**.

La banque ajoute parfois à cette durée de crédit un ou deux jours, dits « jours de banque ». De plus beaucoup de banques imposent une durée minimale de 10 jours pour le calcul des intérêts et des agios.

Application pratique :

Effet de valeur nominale de 20 000 € créé le 3 janvier à échéance le 31 mars est remis à l'escompte le 17 février. Taux d'escompte : 8%, commission d'endos : 1 %, commission fixe : 5 HT (TVA 20%). La banque applique 2 jours d'opération de banque.

Nombre de jours : 30 – 17 (30 jours par simplification) pour février + 31 pour mars = 44 jours + 2 jours de banque = 46 jours.

Agios : $20\,000 \times 8\% \times 46 / 360 = 204,44\text{€}$ + $20\,000 \times 1\% \times 46 / 360 = 25,56\text{€}$ + $5 \times 1,2 = 6\text{€}$

Total = $204,44 + 25,56 + 6 = 233\text{€}$.

Valeur nette versée à l'entreprise : $20\,000 - 233\text{€} = 19\,767\text{€}$

5. Le coût du financement : l'affacturage

Le coût de l'affacturage se compose de 2 commissions :

- Commission d'affacturage qui rémunère le service de recouvrement des créances et le risque de non-paiement des clients : compte 6225 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires ». Soumise à TVA.
- Commission de financement dans l'hypothèse d'une avance de fonds : compte 668 « autres charges financières ». Non soumise à TVA.

6. Choix du financement

Afin de choisir le mode de financement approprié, il est possible de :

- Comparer **les coûts en valeur** entre les différents financements et prendre le coût le plus faible ($300\text{€} > 250\text{€}$),
- Comparer en fonction d'un **taux d'intérêt effectif**. On favorise le financement ayant le taux le plus faible.

Taux d'intérêt effectif est un taux annuel qui met en relation :

- Le capital emprunté et réellement disponible pendant la durée réelle du financement
- Le montant total du coût du financement.

Calcul du taux effectif :

Agios (intérêt + commissions) = $\frac{\text{Capital emprunté et réellement disponible (Co)} \times \text{taux} \times \text{durée (n)}}{365}$

Agios = $\text{Co} \times \text{T} \times \text{n} / 365$

Formules :

$$T = (Agios \times 365) / (Co \times n)$$

Remarque :

- 365 jours et 360 jours selon le code monétaire et financier,
- Pour les escomptes, **le capital emprunté est diminué du montant des agios**,
- Pour comparer plusieurs taux effectifs entre eux, il faut que les capitaux soient identiques.

Application pratique :

Financement d'un découvert de 2 000 € pendant 30 jours. Intérêt 15 % mensuel et commission fixe de 10 €.

Agios = intérêt + commission = $2\,000 \times 0,15 \times 30/360 + 10 = 35$ €

$T = 35 \text{ €} \times 365 / 2\,000 \times 30 = 0,2130$ soit 21,30 %.

L'entreprise a réalisé un emprunt sur 1 mois pour 2 000 € à un taux effectif de 21,30 %...

7. Excédent de trésorerie : les placements à court terme

Pour choisir un placement à court terme, il est possible de se baser sur 3 critères :

- la rémunération du produit,
- la sécurité du produit,
- la liquidité (délai de récupération du placement).

À partir de ces 3 critères, il est possible de sélectionner les solutions suivantes (non exhaustives) :

- **Le compte courant associé**

Le compte courant d'associé est **un prêt qu'un associé consent à la société**. Les sommes mises à sa disposition ne sont pas considérées comme des apports au sens juridique, mais comme un crédit devant être remboursé.

En principe, l'associé peut demander à la société le remboursement de l'avance en compte courant à **tout moment** (compte courant simple) .

Les comptes courants d'associés peuvent être **rémunérés par un intérêt fixe** dont le taux est librement déterminé par les parties. La rémunération doit être prévue par écrit et ne doit pas être excessive.

- **Le compte à terme**

Un compte à terme (CAT) est un compte sur lequel les sommes déposées sont bloquées pendant une certaine période (1 mois à 4 ans). En contrepartie, il y a perception d'intérêts généralement plus élevés que ceux du livret d'épargne ordinaire.

À l'ouverture du compte, il n'est possible de réaliser qu'un versement unique et il est impossible de verser de somme supplémentaire par la suite. Les sommes versées sont bloquées pour une durée déterminée ou pour une durée renouvelable. La récupération la somme placée avant la date d'échéance prévue, entraîne le paiement de pénalités.

À terme, le capital est garanti.

- Les OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières)

Un OPCVM est un intermédiaire financier qui donne à ses souscripteurs la possibilité d'investir sur différents marchés financiers. Le souscripteur investit dans une part du fonds. La gestion des actifs financiers est réalisée par le gérant du fonds. L'entreprise va acheter des titres considérés comme des VMP (valeurs mobilières de placement). But, réaliser un gain sur le CT.

La rémunération et la sécurité dépendent de la performance et gestion des OPCVM. Par simplification, plus le risque est important, plus la rémunération peut être importante. À terme, le capital n'est pas garanti. Enfin, la liquidité est très correcte, l'entreprise peut acheter et vendre au jour le jour des titres.

Prêt(e) à passer à la pratique ?

Découvrez nos fiches d'exercices d'entraînement (65 à 70), fiches de révision complètes et corrigés pas-à-pas sur notre espace dédié : <https://www.comprendre-la-compta-gestion.com/shop-dcg>